

Filles et garçons face aux violences dans la famille : des inégalités de genre qui apparaissent dès l'enfance

D'après les données de l'enquête Violences et rapports de genre (Virage) conduite par l'Institut national d'études démographiques (Ined) en 2015, les femmes (18 %) sont davantage confrontées aux violences familiales avant l'âge de 18 ans que les hommes (13 %). Dès l'enfance, elles sont plus souvent la cible de violences psychologiques (14 %, contre 10 % des hommes) et de violences sexuelles notamment (5 %, contre 1 %). En revanche, les actes physiques violents affectent les deux sexes dans des proportions similaires (respectivement 8 % et 7 %). Ces différentes formes de violences s'observent quels que soient les configurations familiales et les milieux sociaux, et se réitèrent fréquemment au cours de l'enfance et de l'adolescence. Par ailleurs, les victimes se confient plus tardivement en cas d'actes sexuels forcés qu'en cas de violences psychologiques ou physiques, et en parlent généralement assez peu en dehors des personnes de leur sphère privée. Enfin, à long terme, les violences familiales bouleversent les trajectoires de vie (niveau d'études, emploi...) et engendrent des fragilités ou un mal-être, plus sensibles chez les femmes.

De façon inédite, le travail de recherche présenté ici fournit une mesure précise des violences familiales faites aux filles et aux garçons en France métropolitaine et de leurs conséquences sur les histoires de vie (Charruault, 2022). Il s'appuie sur l'analyse de l'enquête statistique Virage réalisée en 2015 en population générale auprès de plus de 27 000 femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans ([encadré](#)). Tout en révélant ce qui se joue dans l'intimité des familles, ce travail met également au jour les rapports de domination qui structurent l'enfance et l'adolescence des filles et des garçons. En outre, il permet de mieux comprendre comment les inégalités entre les sexes se façonnent et se creusent dès la prime enfance.

Les filles sont plus exposées aux violences sexuelles et psychologiques que les garçons

Dans le cadre familial et de l'entourage proche, les femmes et les hommes ne sont pas atteints par les mêmes types de violences dans l'enfance, ni dans les mêmes proportions. Les femmes ont plus souvent été la cible de violences aux jeunes âges de la vie que les hommes. Selon l'estimation effectuée à partir de l'enquête Virage, près d'une femme sur cinq (18 %) et un homme sur huit (13 %) déclarent avoir subi au moins

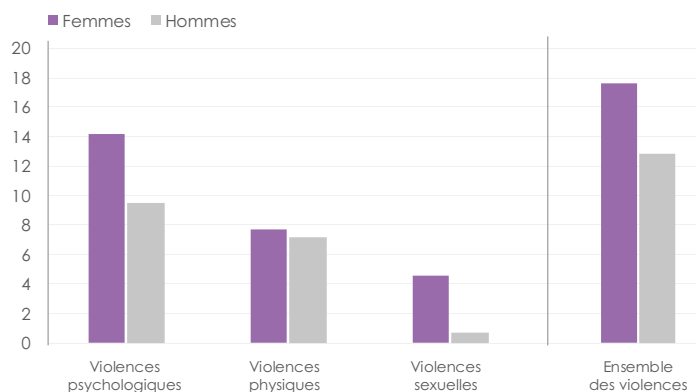
un acte de violence d'ordre psychologique, physique ou sexuel avant l'âge de 18 ans au sein de la famille et de son entourage ([graphique 1](#)). Cela représente 3,6 millions de femmes et 2,5 millions d'hommes âgés de 20 à 69 ans résidant en France métropolitaine en 2015.

Cette différence entre les sexes tient au fait que les femmes ont été plus souvent affectées par des violences psychologiques et surtout par des violences sexuelles avant leurs 18 ans.

Amélie Charruault

CIIVISE (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants)

Graphique 1 – Fréquence des violences familiales subies avant l'âge de 18 ans selon le sexe (en %)



Source : Ined, enquête en population générale Virage 2015, France métropolitaine. **Champ :** hommes et femmes âgés de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine. **Lecture :** 18 % des femmes interrogées au cours de l'enquête ont déclaré avoir subi au moins une violence (psychologique, physique, sexuelle) avant l'âge de 18 ans au sein de la famille ou du proche entourage.

En effet, les violences sexuelles sont essentiellement exercées sur des filles : une femme sur vingt (5 %) et un homme sur cent (1 %) révèlent en avoir subi avant l'âge de 18 ans. De plus, ces actes sexuels forcés sont majoritairement commis par des hommes de la parenté (oncles, pères/beaux-pères, frères/demi-frères...) ou proches de la famille (amis, voisins...). Ces agresseurs ont fréquemment agi seuls et ont généralement profité d'une différence d'âge avec les mineurs ou bien de leur position d'autorité (de droit ou de fait). Quant aux actes psychologiques violents, ils ont touché une femme sur sept (14 %) et un homme sur dix (10 %) avant l'âge de 18 ans. En revanche, les actes physiques violents ont atteint les deux sexes dans des proportions relativement proches : 8 % des femmes et 7 % des hommes. Mais, à la différence des violences sexuelles, le spectre des agresseurs est beaucoup moins diversifié : les auteurs le plus souvent désignés sont le père, puis la mère et, dans une moindre mesure, les frères ou sœurs.

Des violences persistantes qui prennent racine dès l'enfance

Dans le huis clos familial, les violences sur les personnes mineures débutent très tôt, à un âge où leur dépendance envers les adultes est très importante. Les violences psychologiques, les maintenant dans un climat de peur, de tension ou d'insécurité ou qui visent à les dénigrer, commencent pour la moitié des filles concernées avant l'âge de 6-10 ans et pour la moitié des garçons concernés avant 7-8 ans. Les brutalités physiques, qui portent atteinte directement au corps des filles et des garçons, commencent avant l'âge de 7 ans pour la moitié d'entre eux. De même, les privations de liberté et les autres violences physiques très sévères (séquestrations, tentatives de meurtre...) surviennent précocement dans leur histoire de vie : avant l'âge de 12-13 ans pour la moitié de ces enfants. Quant aux violences sexuelles, elles affectent la moitié des filles concernées avant l'âge de 8-9 ans et la moitié des garçons concernés avant 9-10 ans.

Par ailleurs, les violences, de quelque nature qu'elles soient, se réitèrent fréquemment. Ainsi, dans neuf cas sur dix, les brutalités physiques se sont produites plusieurs fois. C'est le cas pour huit filles sur dix et pour sept garçons sur dix s'agissant des viols et des autres agressions sexuelles. Les victimes éprouvent aussi des difficultés pour s'extraire de ces violences. En effet, le processus s'exprime dans la durée, surtout chez les filles, si bien qu'à l'adolescence, une part importante des personnes mineures sont encore exposées à des actes violents. Les âges médians aux dernières agressions subies se situent autour de la majorité civile pour les actes psychologiques violents, à l'âge de 14-16 ans pour les actes physiques violents et à l'âge de 12-14 ans pour les violences sexuelles.

La parole des victimes circule rarement hors de la sphère privée

D'après l'enquête Virage, la plupart des femmes et des hommes qui mentionnent des violences familiales subies pendant leur enfance et adolescence en ont parlé : cela concerne neuf femmes sur dix pour les violences psychologiques, et huit sur dix pour les violences physiques ou sexuelles. S'agissant des hommes victimes, huit sur dix ont révélé des violences psychologiques ou physiques et sept sur dix des violences sexuelles. Ce différentiel pourrait tenir à des difficultés accrues, pour les hommes victimes, à parler de ces actes sexuels forcés, sans doute parce que la socialisation sexuée les incite à davantage intérioriser leurs émotions, voire leurs souffrances (Dafflon Nouvelle, 2006).

Cependant, la parole des victimes circule rarement en dehors de la sphère privée : les victimes se confient principalement à leur famille, leur partenaire ou leurs amis. En outre, la famille n'est pas toujours réconfortante pour la victime : dans quatre cas sur dix, les femmes ayant enduré des agressions sexuelles dans l'enfance n'ont pas été soutenues par leur famille. Les victimes, femmes ou hommes, mettent également du temps à se confier après les violences endurées. Ce délai entre les faits et leur révélation varie toutefois selon le type de faits subis : en cas de violences physiques, femmes et hommes se confient plutôt au cours de l'enfance ou l'adolescence, tandis qu'en cas de violences sexuelles, la parole est plus tardive et intervient le plus souvent à l'âge adulte.

En outre, la grande majorité des violences échappent au contrôle social en étant très faiblement repérées par les services de la protection de l'enfance ou portées à la connaissance des autorités (police, gendarmerie, justice). Près de huit femmes sur dix et neuf hommes sur dix ayant subi de graves violences sexuelles au cours de l'enfance n'ont pas entrepris de démarches judiciaires pour les dénoncer.

Toutes les structures familiales et tous les milieux sociaux sont concernés

La mise en perspective des violences familiales avec les professions et catégories socioprofessionnelles du père et de la mère révèle que contrairement à une idée largement répandue, les actes psychologiques,

physiques ou sexuels violents sont tout aussi répandus au sein des classes populaires qu'au sein des classes moyennes ou supérieures.

Les violences sont également présentes dans toutes les configurations familiales – nucléaires¹, monoparentales, recomposées et dans d'autres plus complexes². Néanmoins, elles sont deux à trois plus fréquentes dans les configurations familiales plus complexes que dans les familles nucléaires. Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées, notamment dans les familles recomposées et monoparentales. Les violences peuvent motiver l'un des parents à se séparer ou à divorcer afin de protéger l'enfant de ces actes ou de se protéger du conjoint violent. Le juge des enfants peut aussi décider d'éloigner l'enfant de sa cellule familiale afin de le protéger, en le plaçant en foyer, en famille d'accueil ou chez un tiers digne de confiance. Mais il n'est pas exclu que le mode de vie familial lui-même puisse augmenter l'exposition des filles et des garçons aux actes violents. Dans les familles recomposées, les mineurs sont amenés à côtoyer les (éventuels) nouveaux partenaires des parents. Or, en cas de violences sexuelles, le beau-père est fréquemment désigné comme l'auteur des faits.

Les femmes et les hommes qui déclarent des violences intrafamiliales (psychologiques, physiques, sexuelles) avant 18 ans ont bien plus souvent grandi dans une ambiance familiale détériorée comparativement à celles et ceux qui ne citent pas de violences : 46 % des femmes et 42 % des hommes victimes ont dit avoir vécu dans un climat violent ou gravement tendu entre leurs parents contre 5 % des femmes et 6 % des hommes ne rapportant pas de violences. Ce constat témoigne d'un fort lien entre les agressions sur personnes mineures et les violences dans le couple parental.

Des répercussions à long terme sur les trajectoires de vie

L'effet des violences est sensible sur le niveau d'études, surtout chez les personnes les plus jeunes (25-44 ans) : elles sont un peu plus souvent sans diplôme ou dotées d'un diplôme inférieur au baccalauréat (35 % des femmes et 39 % des hommes âgés de 25 à 44 ans) que les personnes ne révélant pas d'actes subis dans l'enfance (29 % des femmes et 37 % des hommes), et ce même à origine sociale comparable ([tableau annexé – fichier Excel](#)).

S'agissant des relations entre violences et activité professionnelle, les femmes et les hommes – notamment celles et ceux possédant un diplôme inférieur au baccalauréat – sont un peu plus fréquemment en retrait de l'univers professionnel dès lors qu'elles et ils témoignent d'une enfance marquée par des actes violents.

Encadré

Méthodologie

L'enquête en population générale Virage porte sur les violences interpersonnelles subies par les deux sexes – c'est-à-dire sur les actes qui atteignent l'intégrité psychologique, physique ou sexuelle des personnes – dans les différents espaces de vie (études, travail, couple, famille et entourage, espace public). Conduite par l'Ined en 2015 sur le territoire métropolitain, l'enquête Virage (qui a bénéficié du soutien financier de la Cnaf) a interrogé par téléphone au total 27 268 personnes âgées de 20 à 69 ans (15 556 femmes et 11 712 hommes) résidant au sein de ménages ordinaires (hors institutions). Le questionnaire recueille les violences psychologiques, physiques et sexuelles subies depuis l'enfance au sein de la famille ou de son entourage (amis, voisins...)(Charruault et al., 2020).

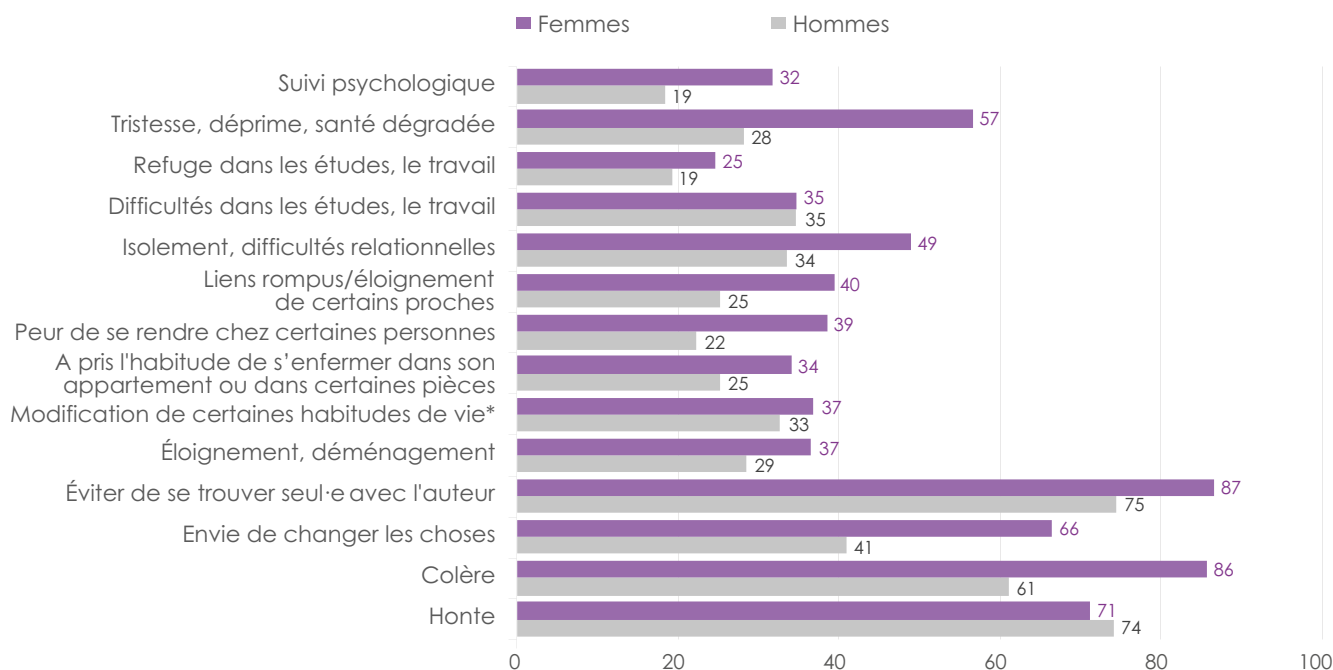
Pour chaque acte violent enduré, des questions complémentaires enregistrent l'âge au début et à la fin des faits, la répétition des faits ainsi que le ou les auteur(s) impliqué(s). Les conséquences des violences, la parole des victimes et les suites judiciaires sont aussi explorées, mais uniquement pour les personnes qui jugent que le ou les fait(s) subi(s) étai(en)t grave(s).

Les résultats présentés sont issus d'une thèse de doctorat en démographie financée par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf). Les données de l'enquête ayant été pondérées, les statistiques obtenues sont extrapolables à l'ensemble de population âgée de 20 à 69 ans vivant dans l'Hexagone (hors institutions).

Ainsi, 20 % des femmes et 20 % des hommes âgés de 25 à 44 ans détentrices et détenteurs d'un certificat d'aptitude professionnel (CAP), brevet d'études professionnelles (BEP) ou du baccalauréat et déclarant des faits violents sont au chômage contre 13 % des femmes et 11 % des hommes du même niveau d'études et ne rapportant pas de violences.

Les personnes – les femmes surtout – ayant mentionné avoir subi des violences familiales avant 18 ans sont surexposés aux violences dans le couple : 16 % des femmes et 8 % des hommes faisant état de violences dans l'enfance disent avoir subi des violences dans le couple au cours de la vie (avant les 12 derniers mois précédant l'enquête) contre 4 % des femmes et 1 % des hommes n'en révélant pas. Plus précisément, les femmes ayant cumulé des actes psychologiques et physiques violents ou ayant enduré des agressions sexuelles avant leurs 18 ans ont plus de risques de subir des violences conjugales.

Graphique 2 – Répercussions des violences sexuelles familiales subies avant 18 ans selon le sexe (en %)



* Déplacements, sorties, self-défense, renforcement de la protection dans l'appartement...

Source : Ined, enquête en population générale Virage 2015, France métropolitaine.

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine et déclarant des violences sexuelles graves subies avant l'âge de 18 ans au sein de la famille ou du proche entourage.

Lecture : 86 % des femmes ayant subi des violences sexuelles familiales graves avant 18 ans ont éprouvé (ou éprouvent toujours) de la colère.

Les violences psychologiques, physiques et sexuelles endurées avant 18 ans – qualifiées de graves par les personnes interrogées – ont généré (ou génèrent encore) des effets notables sur le niveau de peur ou d'angoisse des victimes. Seuls 7 % des femmes et 11 % des hommes affirment que ces faits n'ont pas entraîné d'anxiété. Ajoutons que les violences sexuelles graves ont des retentissements spécifiques et durables par rapport aux violences psychologiques et physiques. Cela s'accompagne notamment d'un sentiment de colère et de honte ([graphique 2](#)).

Et chez les femmes en particulier, elles engendrent fréquemment des troubles de la sexualité (65 %) pour celles qui mentionnent des rapports sexuels forcés, mais aussi un isolement, des difficultés relationnelles (49 %), ou un mal-être (tristesse, état dépressif, santé dégradée) (57 %).

(1) Constituées de deux parents et d'un ou plusieurs enfant(s) du couple.

(2) Les autres configurations familiales regroupent les situations suivantes : vivre avec ses grands-parents ou avec un autre membre de la famille, vivre en foyer ou en institution, en pensionnat ou en internat scolaire, en famille d'accueil, chez un employeur, autre.

Pour en savoir plus

Charruault A., 2022, « Filles et garçons face aux violences dans la famille : mesures, caractéristiques, contextes et conséquences », Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Charruault A., Grunvald S., Scodellaro C., 2020, « Chapitre 4. Les violences sur mineur-e-s dans la famille et son entourage », in *Violences et rapports de genre : enquête sur les violences de genre en France*, édité par Elizabeth Brown, Alice Debauche, Christelle Hamel, et Magali Mazuy (dir.), Grandes Enquêtes, Paris Ined Éditions, p. 149-181.

Dafflon Nouvelle A., 2006, « D'avant à maintenant, du bébé à l'adulte : synthèse et implications de la socialisation différenciée des filles et des garçons », in Dafflon Nouvelle (dir.), *Filles-garçons : socialisation différenciée ?* Presses universitaires de Grenoble, p. 361-391.